

COMMUNE DE BEAUSEMBLANT
MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2
PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°6-3

**LES SECTEURS SITUÉS AU VOISINAGE DES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DANS
LESQUELS DES PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE
ONT ÉTÉ ÉDICTÉES ET LES PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT
ACOUSTIQUES ÉDICTÉES**

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2025

Le Maire, Monsieur CESA

BRUIT – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées, s'applique en application de l'article L. 571-10 du Code de l'Environnement. Article R. 151-53 5° du Code de l'Urbanisme

La commune de Beausemblant est traversée par l'A7 et la RN7 qui sont concernées par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres défini par arrêté n°26-2025-01-24-00001 portant modification du classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Drôme :

L'autoroute A7 de catégorie 1 sur la totalité du tronçon (tissu ouvert). La zone affectée par le bruit lié à cette infrastructure s'étend jusqu'à 300 mètres de part et d'autre du bord extérieur de la voie.

La route nationale 7 de catégorie 3 sur la totalité du tronçon traversant la commune de Beausemblant (tissu ouvert). La zone affectée par le bruit lié à cette infrastructure s'étend jusqu'à 100 mètres de part et d'autre du bord extérieur de la voie.

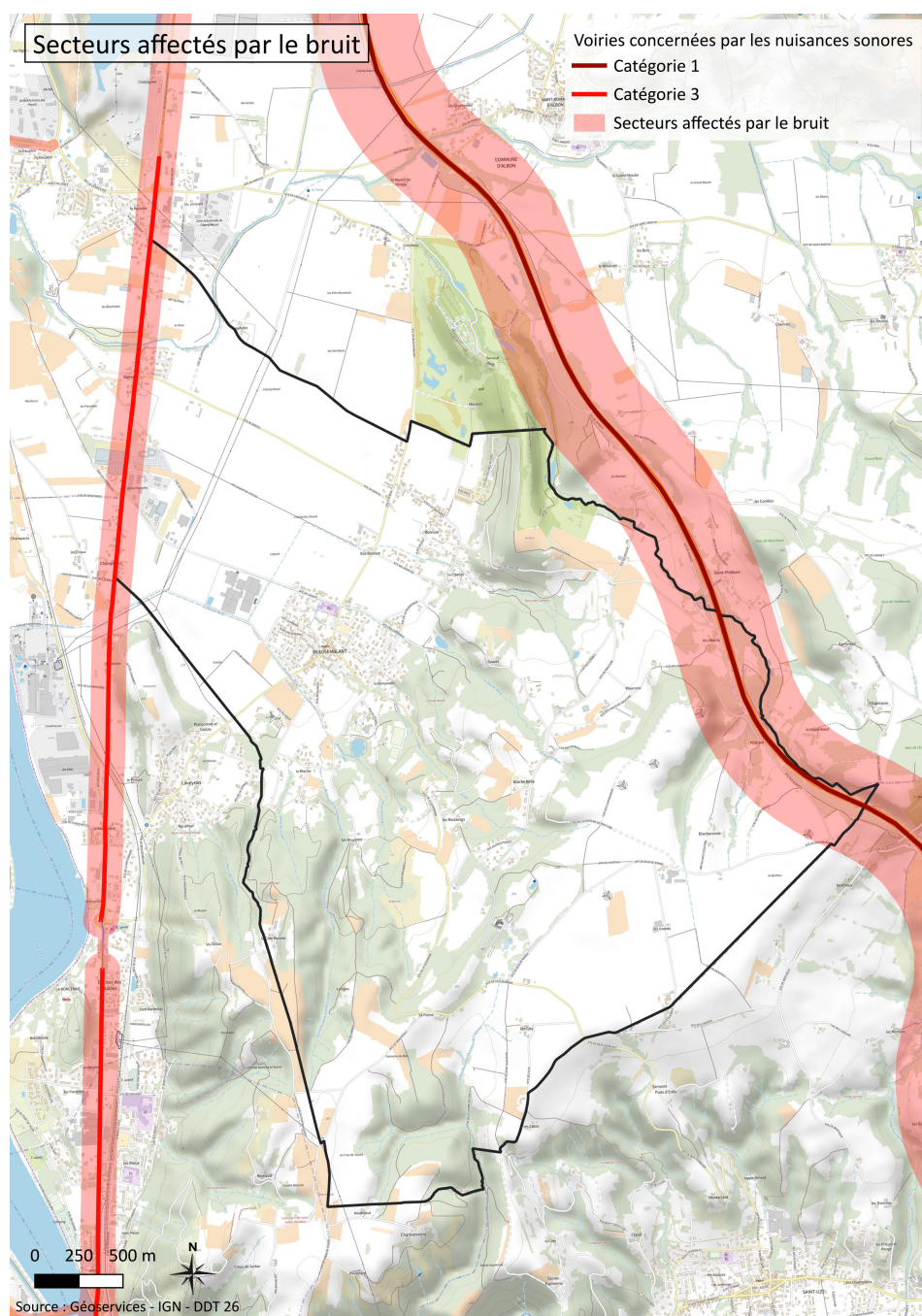
Les largeurs affectées par le bruit sont définies par le niveau sonore de référence :

Pour l'autoroute A7 : niveau sonore au point de référence en période diurne : 83 dB(A)

niveau sonore au point de référence en période nocturne : 78 dB(A)

Pour la route nationale RN7 : niveau sonore au point de référence en période diurne : 73 dB(A)

niveau sonore au point de référence en période nocturne : 68 dB(A)



BRUIT – PRESCRIPTIONS D’ISOLEMENT ACOUSTIQUE

D'une part, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, en application des articles L. 571-9 et L. 571-10 du Code de l'Environnement, dans les secteurs qui, situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, sont affectés par le bruit et, d'autre part, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés.

Lors de la construction de bâtiments à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique doivent être respectées par les constructeurs (maîtres d'œuvre, entreprises de construction...) des bâtiments concernés (habitations, établissements d'enseignement, établissements

de santé, de soins et d'action sociale, hébergements à caractère touristique) dans le cadre des contrats de construction.

Le préfet de département définit, par arrêté publié en Mairie ainsi qu'au recueil des actes administratifs du département, la catégorie sonore des infrastructures, les secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres, et les prescriptions d'isolement applicables dans ces secteurs.

La DDT conduit les études nécessaires pour le compte du Préfet.

Les autorités compétentes en matière de PLU doivent reporter ces informations dans le PLU.

Les autorités compétentes en matière de délivrance de Certification d'Urbanisation doivent informer les pétitionnaires de la localisation de leur projet dans un secteur affecté par le bruit et de l'existence de prescriptions d'isolement particulières.

La commune de Beausembant est traversée par l'autoroute A7 et la route nationale RN7 concernées par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres défini par l'arrêté n°26-2025-01-24-00001 en date du 24 janvier 2025.

L'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit définit les conditions d'isolement acoustique à prendre en compte par le maître d'ouvrage du bâtiment.

La valeur de l'isolement minimal des pièces en fonction de la distance entre le bâtiment à construire et le bord extérieur de la chaussée la plus proche :

- de 78 dB (période nocturne) à 83 dB (période diurne) pour une distance de 300 mètres
- de 68 dB (période nocturne) à 73 dB (période diurne) pour une distance de 100 mètres.

ARRÊTÉ N° **26-2025-01-24-00001**
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE
TRANSPORTS TERRESTRES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L571-10 et R571-32 à R571-43 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 154-7 ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'arrêté préfectoral n°735 en date du 2 mars 1999 relatif au classement sonore des voiries communales de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014324-0013 en date du 20 novembre 2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires, dans le département de la Drôme ;

Vu l'avis des communes concernées par le voisinage des infrastructures routières et consultées du 14 mai au 14 août 2024 en application de l'article R571-39 du code de l'environnement ;

Considérant les modifications intervenues sur les réseaux routiers (nouveaux tronçons, évolution des trafics et des limitations de vitesses) depuis l'adoption de l'arrêté préfectoral n°2014324-0013 et les données fournies par les gestionnaires d'infrastructures routières ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des Territoires de la Drôme,

ARRETE

Article 1 : modification et abrogation des arrêtés préfectoraux portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres

L'arrêté préfectoral n°2014324-0013 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres (route et fer), en date du 20 novembre 2014, est modifié pour ce qui concerne le classement du réseau routier.

L'arrêté préfectoral n°2014324-0013, ainsi modifié, reste en vigueur pour ce qui concerne le classement sonore du réseau ferroviaire.

L'arrêté préfectoral n°735 relatif au classement sonore des voiries communales de Romans-sur-Isère et Bourg-de-Péage, en date du 2 mars 1999 est abrogé.

Article 2 : périmètre d'application

Les dispositions des articles 2 à 4 du présent arrêté relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit sont applicables aux abords du tracé des infrastructures de transport terrestre du département de la Drôme mentionnées à l'annexe du même arrêté.

S'il existe, sur un tronçon de l'infrastructure de transport terrestre, une protection acoustique par couverture ou tunnel, la section correspondant à cette protection n'est pas classée.

Article 3 : classement des tronçons des réseaux routier

Les réseaux concernés sont le réseau routier national (concédé, non concédé), départemental et communal.

Le classement est établi pour chacun des tronçons des réseaux mentionnés dans l'annexe joint à l'arrêté préfectoral. Il est indiqué, pour chaque tronçon, une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 23 juillet 2013, la largeur des secteurs affectés par le bruit, de part et d'autre de la voie, ainsi que le type de tissu urbain.

Catégories et bandes de largeur :

Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
 Catégorie 5	L = 10 m
 Catégorie 4	L = 30 m
 Catégorie 3	L = 100 m
 Catégorie 2	L = 250 m
 Catégorie 1	L = 300 m

Une cartographie dynamique du classement routier est mise en ligne sur le site Internet de la préfecture, rubrique nuisances sonores :

(<https://www.drôme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Environnement-eau/Nuisances-sonores-transports-terrestres>).

La cartographie a un caractère illustratif, seul le texte de l'arrêté et le tableau en annexe ont valeur réglementaire.

Article 4 : isolement acoustique requis

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 3 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R571-43 du code de l'environnement.

L'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9-1 de l'arrêté interministériel du 23 juillet 2013.

Article 5 : niveaux sonores de référence

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 3 sont :

Niveaux sonores pour les infrastructures routières :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés conformément à la norme NF S 31-130 « Cartographie du bruit en milieu extérieur » à une hauteur de cinq mètres au-dessus du plan de roulement et :

- pour les rues en "U" : à deux mètres en avant de la ligne moyenne des façades ;
- pour les tissus ouverts : à une distance de dix mètres de l'infrastructure considérée. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à un niveau en façade. La distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord de la chaussée le plus proche. L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rues en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

Article 6 : communes concernées par le classement sonore

Communes en Drôme

Albon	Gervans	Piégon
Alixan	Grâne	Piégros-la-Clastre
Allan	Granges-lès-Beaumont	Pierrelatte
Allex	Grignan	Ponsas
Ancône	Hostun	Pont-de l'Isère
Andancette	Jaillans	Portes-lès-Valence
Anneyron	La Bâtie-Rolland	Réauville
Aouste-sur-Sye	La Baume-D'Hostun	Romans-sur-Isère
Arthémonay	La Bégude-de-Mazenc	Roussas
Beaumont-lès-Valence	La Coucourde	Rousset-les-Vignes
Beaumont-Monteux	La Garde Adhémar	Roynac
Beauregard-Baret	La Laupie	Saillans
Beausemblant	La Répara-Auriples	Saint-Barthélemy de Vals
Beauvallon	La Roche-de-Glun	Saint-Donat sur l'Herbasse
Bonlieu-sur-Roubion	La Roche sur Grâne	Saint-Jean de Galaure
Bourg-de-Péage	Lapeyrouse-Mornay	Saint-Marcel-lès-Sauzet
Bourg-lès-Valence	Larnage	Saint-Marcel-lès-Valence
Bren	Laveyron	Saint-Nazaire-en-Royans
Chabeuil	Les Granges-Gontardes	Saint-Pantaléon-les-Vignes
Chabrillan	Les Turrettes	Saint-Paul-lès-Romans
Chanos-Curson	Livron-sur-Drôme	Saint-Paul-Trois-Châteaux
Chantemerle-les-Blès	Loriol-sur-Drôme	Saint-Rambert d'Albon
Chantemerle-lès-Grignan	Malataverne	Saint-Restitut
Châteauneuf-de-Galaure	Malissard	Saint-Sorlin-en-Valloire
Châteauneuf-du-Rhône	Manthes	Saint-Thomas-en-Royans
Châteauneuf-sur-Isère	Margès	Saint-Uze
Chatuzange-le-Goubet	Marsanne	Saint-Vallier
Chavannes	Marsaz	Saulce-sur-Rhône
Claveyson	Mercurol-Veunes	Sauzet
Clérieux	Mirabel-aux-Baronnies	Savasse
Clionsclat	Mirabel-et-Blacons	Serves-sur-Rhône
Colonzelle	Monboucher-sur-Jabron	Solérieux
Crest	Montélégier	Souspierre
Crozès-Hermitage	Montélier	Suze-la-Rousse
Die	Montélimar	Tain-Hermitage
Divajeu	Montmeyran	Tulette
Donzère	Montoisson	Upie
Erôme	Montvendre	Valaurie
Espeluche	Moras-en-Valloire	Valence
Espenel	Mours Saint-Eusèbe	Vaunaveys-la-Rochette
Etoile -sur-Rhône	Nyons	Venterol
Eurre	Ourches	Vercheny
Eymeux	Peyrins	Vinsobres

Article 7 : intégration dans le document d'urbanisme

Le présent arrêté doit être annexé par le maire de chaque commune visée à l'article 6 à son plan local d'urbanisme.

Article 8 : publication

Le présent arrêté est applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 9 : affichage

Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie de chaque commune visée à l'article 6, pendant un mois au minimum.

Article 10 : recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télé-recours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 11 : diffusion

La copie du présent arrêté est adressée aux :

- aux sous-préfets de Die et Nyons
- aux maires des communes visées à l'article 6,
- au directeur départemental des Territoires (DDT),
- au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- au directeur territorial de l'agence régionale de santé (ARS)
- aux gestionnaires des réseaux concernés.

Article 12 : exécution

Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Madame et Monsieur les sous-préfets, Monsieur le directeur départemental des Territoires et Madame et Monsieur le maire de chaque commune visée à l'article 6 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Valence, le **24 JAN. 2025**

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général

Cyril MOREAU

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

1/ Réseau routier national concédé

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
A7	Limite département Isère	Limite département Vaucluse	1	300	Tissu ouvert	St Rambert-d'Albon; Albon; Beausemblant; St-Uze; St-Barthélémy-de-Vals; Chantemerle-lès-Blés; Larnage; Mercurol; La Roche-de-Glun; Pont-de-l'Isère; Châteauneuf-sur-Isère; Bourg-lès-Valence; Valence; Portes-lès-Valence; Etoile-sur-Rhône; Livron-sur-Drôme; Lorient-sur-Drôme; Saulce-sur-Rhône; Les Tourrettes; La Coucourde; Savasse; Sauzet; Monboucher-sur-Jabron; Espeluche; Allan; Châteauneuf-sur-Rhône; Malataverne; Donzère; Les Granges-Gontardes; La Garde-Adhémar; Saint-Paul-Trois-Châteaux
A7 Bretelles échangeur Valence sud A7-N7	N7	A7	3	100	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
A49	Limite département Isère	Echangeur Chatuzange	2	250	Tissu ouvert	La Baume-Hostun; Eymeux; Hostun; Jaillans; Beaugard-Baret; Chatuzange-le-Goubet
A49	Echangeur Chatuzange	N532	1	300	Tissu ouvert	Chatuzange-le-Goubet; Bourg-de-Péage

2/ Réseau routier national non concédé

N7	PRO+000 Limite département	PR3+100 Croisement rue Marseille	2	250	Tissu ouvert	St Rambert-d'Albon
N7	PR3+100 Croisement r. Marseille	Croisement D122	3	100	Tissu ouvert	St Rambert-d'Albon; Andancette; Albon; Beausemblant; Laveyron
N7	Croisement D122	Rue Verger des Mailles	4	30	Tissu ouvert	Laveyron
N7	Rue Verger des Mailles	Croisement av. Jjaures	3	100	Tissu ouvert	Laveyron; St Vallier; Ponsas; Serves-sur-Rhône; Erôme; Gervans; Crozès-Hermitage; Tain-l'Hermitage
N7	Croisement av. Jjaures	Croisement rue 11 nov	3	100	Rue en U	Tain-l'Hermitage
N7	Croisement rue 11 nov	Croisement r. Monier	2	250	Rue en U	Tain-l'Hermitage
N7	Croisement r. Monier	Limitation 70	3	100	Tissu ouvert	Tain-l'Hermitage; Mercurol
N7	Limitation 70	Rue Lavoisier	2	250	Tissu ouvert	Mercurol; La Roche-de-Glun; Pont-de-l'Isère
N7	Rue Lavoisier	Croisement Isère	3	100	Tissu ouvert	Pont-de-l'Isère
N7	Croisement Isère	Croisement route de Fou	2	250	Tissu ouvert	Pont-de-l'Isère; Châteauneuf-sur-Isère; Bourg-lès-Valence
N7	Croisement rte de Fouillouse	Croisement N532	3	100	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence; St-Marcel-lès-Valence; Valence
N7	Croisement N532	Echangeur A7/D111	1	300	Tissu ouvert	Valence; Malissard; Chabeuil
N7	Echangeur A7/D111	Echangeur A7	2	250	Tissu ouvert	Valence
Bretelle N7	Croisement N7/A7	Fin de giratoire	3	100	Tissu ouvert	Valence
N7	Fin de giratoire	Limitation 70	2	250	Tissu ouvert	Valence; Portes-lès-Valence
N7	Limitation 70	Limitation 50	3	100	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence
N7	Limitation 50	D111A	2	250	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence; Etoile-sur-Rhône
N7	D111A	D7	3	100	Tissu ouvert	Etoile-sur-Rhône
N7	D7	Croisement La Véore	2	250	Tissu ouvert	Etoile-sur-Rhône
N7	Croisement La Véore	Croisement ch. Montagn	3	100	Tissu ouvert	Etoile-sur-Rhône
N7	Croisement ch. Montagnier	PR59+350 Lim. Fiancé	2	250	Tissu ouvert	Etoile-sur-Rhône; Livron-sur-Drôme
N7	PR59+350 Lim. Fiancé	PR59+820 Lim. Fiancé	3	100	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme
N7	PR59+820 Lim. Fiancé	Croisement ch. De Gaz	2	250	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme
N7	Croisement ch. De Gaz	Croisement R. St-Blaise	3	100	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme
N7	Croisement R. St-Blaise	D93A	2	250	Rue en U	Livron-sur-Drôme
N7	D93A	Croisement r. des Moulins	3	100	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme; Lorient-sur-Drôme
N7	Croisement r. des Moulins	PR69+300 Croist D104	2	250	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
N7	PR69+300 Croist D104	Echangeur A7 sortie 17	3	100	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme; Saulce-sur-Rhône; Les Tourrettes
N7	Echangeur A4 sortie 17	Croisement ch. Du Couch	2	250	Tissu ouvert	Les Tourrettes
N7	Croisement ch. Du Couchant	Croisement ch. De la Pascale	3	100	Tissu ouvert	Les Tourrettes
N7	Croisement ch. De la Pascale	Lim aggro La Coucourde	2	250	Tissu ouvert	Les Tourrettes; La Coucourde
N7	Lim aggro La Coucourde	PR87+000 D540A	3	100	Tissu ouvert	La Coucourde; Savasse; Montélimar

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
N7	PR87+000 D540A	Croisement Ch. Du Plan Sud	2	250	Tissu ouvert	Montélimar
N7	Croisement ch. Du Plan Sud	Croisement N102	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
N7	Croisement N102	Croisement D237	2	250	Tissu ouvert	Montélimar
N7	Croisement D237	Croisement Rte de Marseille	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
N7	Croisement Rte de Marseille	D844	2	250	Tissu ouvert	Montélimar; Châteauneuf-du-Rhône; Malataverne
N7	D844	Croisement Ch. Peyrauds	3	100	Tissu ouvert	Donzère
N7	Croisement Ch. Peyrauds	Limite département	2	250	Tissu ouvert	Donzère; Pierrelatte
N7	D104N	RN7	3	100	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme; Loriol-sur-Drôme
N7	D86	D104N	2	250	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme; Loriol-sur-Drôme
N7	RN7	D86	3	100	Tissu ouvert	Livron-sur-Drôme; Loriol-sur-Drôme
N102	PR0+000 N7	PR3+835 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
N532	PR5+000 N7	PR14+660 A49	1	300	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence; St-Marcel-les-Valence; Alixan; Châteauneuf-sur-Isère

3/ Réseau routier départemental

D1	Limite Drôme	0+979 D132	4	30	Tissu ouvert	Andancette
D1	5+802 D182	6+1001 route du Creux de la Thine	3	100	Tissu ouvert	Anneyron
D1	D266	Rte d'Epinoze 13+990	4	30	Tissu ouvert	Saint-Sorlin-en-Valloire
D4	RD 540 A	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D4	Limitation 30	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	Montélimar
D4	Limitation 30	0+635 Rte Espeluche	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D6	0+000 D540	0+770 Rue du Cinq Décembre	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D6	5+953	7+1290	3	100	Tissu ouvert	Savassee; Saint-Marcel-les-Sauzet; Sauzet
D7	3-252 N7	Rue des Mourettes	4	30	Tissu ouvert	Valence; Portes-lès-Valence
D7	Rue des Mourettes	R. De Lattre de Tassigny	3	100	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence
D7	R. De Lattre de Tassigny	Lot Les Ailes	4	30	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence
D7	Lot Les Ailes	5+528	5	10	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence
D7	5+528	5+750	3	100	Rue en U	Portes-lès-Valence
D7	5+750	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence
D7	Limitation 30	9+347 D111A	4	30	Tissu ouvert	Portes-lès-Valence; Etoile-sur-Rhône
D11	2-207 D11	4+220 lim. département	3	100	Tissu ouvert	Montélimar; Ancône
D13	0+000 D59	2+222 Ch. de Sérignan	3	100	Tissu ouvert	Pierrelatte
D51	0+878 Rue de Picpus	Limitation 50	3	100	Tissu ouvert	Saint Vallier
D51	Limitation 50	3+880 D112	4	30	Tissu ouvert	Saint Barthélémy de Vals
D53	3-467 D532	D67	3	100	Tissu ouvert	Romans sur Isère; Mours Saint Eusèbe; Peyrins; Saint Donat sur l'Herbasse
D53	D67	R. de la République	5	10	Tissu ouvert	Saint Donat sur l'Herbasse
D53	R. de la République	R. Charles Bodin	4	30	Rue en U	Saint Donat sur l'Herbasse
D53	R. Charles Bodin	D467	5	10	Tissu ouvert	Saint Donat sur l'Herbasse
D53	RD 467	RD 584	3	100	Rue en U	Saint Donat sur l'Herbasse
D59	10+723 (carrefour RD 71)	Av. de la Résistance	3	100	Tissu ouvert	Solérieux; Saint Restitut; Saint Paul Trois Châteaux
D59	Av. de la Résistance	Rd point Europe	4	30	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D59	Rd point Europe	25+765 limite département	3	100	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux; Pierrelatte
D67	0+000 D2007N	Rue Curnier	4	30	Tissu ouvert	Bourg lès Valence
D67	Rue Curnier	D877	3	100	Tissu ouvert	Bourg lès Valence; Châteauneuf sur Isère
D67	D877	R. des Crozes	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf sur Isère
D67	R. des Crozes	7+679 Rte des Beaumes	5	10	Tissu ouvert	Châteauneuf sur Isère
D67	7+679 Rte des Beaumes	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf sur Isère
D67	Limitation 30	Limite agglomération Beaumont	3	100	Tissu ouvert	Châteauneuf sur Isère, Beaumont Montoux
D67	Limite agglomération Beaumont	Limite agglomération Beaumont	4	30	Tissu ouvert	Beaumont Montoux
D67	Limite agglomération Beaumont	9+698 D153	3	100	Tissu ouvert	Beaumont Montoux
D67	PR11+620 Croist D532	Limite aggro St Donat	3	100	Tissu ouvert	Beaumont Montoux; Chanas-Curson; Clérieux; Chavanne; Marsaz; Saint Donat sur l'Herbasse
D67	Limite aggro St Donat	20+225 (carrefour RD 112 A)	4	30	Tissu ouvert	Saint Donat sur l'Herbasse

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
D67	20+225 (carrefour RD 112 A)	21+973 23 av. M. Faure	3	100	Tissu ouvert	Saint Donat sur l'Herbasse
D68	3+460 Rte de Chabeuil	9+519 D538	3	100	Tissu ouvert	Malissard; Chabeuil
D68	9+519 D538	Rte de Malissard	4	30	Tissu ouvert	Chabeuil
D68	Rte de Malissard	10+458 Pl Genisseu	5	10	Tissu ouvert	Chabeuil
D71	12+477	Limitation 70	3	100	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D71	Limitation 70	Limitation 30 (pont)	4	30	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D71	Limitation 30 (pont)	Limit 50 Imp. Valette	5	10	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D71	Limit 50 Imp. Valette	Chemin de la Bufette	4	30	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D71	Chemin de la Bufette	Ch. doct. Pradelle	5	10	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D71	Ch. doct. Pradelle	Av. Gl De Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Saint Paul Trois Châteaux
D73	2-073 Av. de Gournier N7	Lim. agglo Châteauneuf	3	100	Tissu ouvert	Montélimar; Châteauneuf-du-Rhône
D73	Lim. agglo Châteauneuf	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	Limitation 30	All. des Laurenes	5	10	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	All. des Laurenes	Ch. De la Graveline	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	Ch. De la Graveline	Rue de la Combe	5	10	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	Rue de la Combe	7+785 Limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	7+785 Limitation 70	Ch. De Port Vieux	3	100	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D73	Ch. De Port Vieux	8+860 Limite département	4	30	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône
D76	PR 4+980 RD 76 A	PR 5+680 limite agglomération	5	10	Tissu ouvert	Saint-Thomas-en-Royans
D76	PR 5+680 limite agglomération	PR 6+485 RD 216	4	30	Tissu ouvert	Saint-Thomas-en-Royans
D92N	PR 3-634 Bd Lapassat	D123B	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère; Saint-Paul-Lès-Romans
D92N	D123B	Ch. Des Grands Mats	4	30	Tissu ouvert	Saint-Paul-Lès-Romans
D92N	Ch. Des Grands Mats	PR 8.538 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Saint-Paul-Lès-Romans
D93	11+880 D11	15+247 D538	3	100	Tissu ouvert	Eurre; Crest
D93	15+247 D538	17+168 Lim. Agglo Crest	4	30	Tissu ouvert	Crest
D93	17+168 Lim. agglo Crest	19+620 Lim. agglo Aouste	3	100	Tissu ouvert	Aouste-sur-Sye
D93	25+066 D164	38+116 D357	3	100	Tissu ouvert	Mirabel-et-Blacons; Saillans; Espenel; Vercheny
D93	53+137 D518	55+306 Av. division du Texas	4	30	Tissu ouvert	Die
D94	D117	D251	4	30	Tissu ouvert	Suze-la-Rousse
D94	D251	D141	3	100	Tissu ouvert	Suze-la-Rousse
D94	23+079 D576	Impasse des Cyprès	3	100	Tissu ouvert	Tulette
D94	Impasse des Cyprès	24+980 D75	4	30	Tissu ouvert	Tulette
D94	24+980 D75	25+656 D20	3	100	Tissu ouvert	Tulette
D94	38+310 D4	41+860 D94C	3	100	Tissu ouvert	Nyons
D95N	0+000 N7	0+144 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Tain-l'Hermitage
D104	0+000	Limitation 70 Ch. De Godemard	3	100	Tissu ouvert	Crest; Divajeu; Chabrillan; Grâne
D104	Limitation 70 Ch. De Godemard	Limitation 70 Dartaise	4	30	Tissu ouvert	Grâne
D104	Limitation 70 Dartaise	15+247 RN 7	3	100	Tissu ouvert	Grâne; Lorient-sur-Drôme
D104	RN 7 16+426	Limite agglomération	5	10	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
D104	Limite agglomération	19+813 RN 7	4	30	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
D104	PR 0.000 N7	Limite agglomération	4	30	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
D104	Limite agglomération	PR 3+11163 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Lorient-sur-Drôme
D111	0+000	Limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Valence
D111	Limitation 70	5+175 D269	3	100	Tissu ouvert	Valence; Portes-lès-Valence; Beauvallon
D111	5+175 D269	5+600 Limitation 50	4	30	Tissu ouvert	Beauvallon
D111	5+600 Limitation 50	19+760 D93	3	100	Tissu ouvert	Beauvallon; Etoile-sur-Rhône; Montoisson; Allex; Eurre
D111A	2+000 Limite département	2+909 N7	3	100	Tissu ouvert	Etoile -sur-Rhône
D123A	0+000 D123	0+1005 D92N	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère; Saint-Paul-Lès-Romans
D133	8+883	15+460	3	100	Tissu ouvert	Valaurie; Roussas; Les Granges-Gontardes; Malataverne
D149B	D149 0+000		4	30	Tissu ouvert	Chatuzange-le-Goubet
D164	0+000	8+285 D93	3	100	Tissu ouvert	Crest; Aouste-sur-Sye; Piégros-la-Clastre
D220A	0+000 D259	Quai des Marettes	4	30	Tissu ouvert	La Roche-de-Glun

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
D220A	Quai des Marettes	1+676 lim. département	3	100	Tissu ouvert	La Roche-de-Glun
D261	3+057	5+830	3	100	Tissu ouvert	Beaumont-lès-Valence; Montéléger; Valence
D432	2+000 N7	Limitation 50	3	100	Tissu ouvert	Valence; Saint-Marcel-lès-Valence
D432	Limitation 50	5+394 D143	4	30	Tissu ouvert	Saint-Marcel-lès-Valence
D458	0+000	8+741	3	100	Tissu ouvert	Les Granges-Gontardes; La Garde Adhémar; Saint-Paul-Trois-Châteaux
D519	0+000 limite département	Limite agglomération Lapeyrouse	3	100	Tissu ouvert	Lapeyrouse-Mornay
D519	Limite agglomération Lapeyrouse	Limite agglomération Lapeyrouse	4	30	Tissu ouvert	Lapeyrouse-Mornay
D519	Limite agglomération Lapeyrouse	4+666 limite département	3	100	Tissu ouvert	Lapeyrouse-Mornay
D532	0+000 D532B	10+103 aggro de Granges les Beaumont	3	100	Tissu ouvert	Mercuriol; Chanos-Curson; Beaumont-Montoux; Clérieux; Granges-les-Beaumont
D532	10+103 aggro de Granges les B.	Limite aggro de Granges les B.	4	30	Tissu ouvert	Granges-les-Beaumont
D532	Limite aggro de Granges les B.	Limitation 50 Beauregard	3	100	Tissu ouvert	Granges-les-Beaumont; Romans-sur-Isère; Mours-Saint-Eusèbe; Chatuzange-le-Goubet; Beauregard-Baret
D532	Limitation 50 Beauregard	Limitation 50 Beauregard	4	30	Tissu ouvert	Beauregard-Baret; Jaillans; Eymeux
D532	Limitation 50 Beauregard	Limite aggro Ecancière	3	100	Tissu ouvert	Jaillans; Eymeux
D532	Limite aggro Ecancière	Limite aggro Ecancière	4	30	Tissu ouvert	Jaillans; Eymeux
D532	Limite aggro Ecancière	Limite aggro. St Nazaire	3	100	Tissu ouvert	Eymeux; Hostun; La Baume-D'Hostun; Saint Nazaire-en-Royans
D532	Limite aggro. St Nazaire	35+391 D1532	4	30	Tissu ouvert	Saint Nazaire-en-Royans
D532C	0+000 D532	0+970 A49	3	100	Tissu ouvert	Chatuzange-le-Goubet
D532A	0+000	R. du Dauphiné	3	100	Tissu ouvert	Tain-l'Hermitage
D532A	R. du Dauphiné	1+975 D532B	4	30	Tissu ouvert	Tain-l'Hermitage
D533N	0+000	0+444	3	100	Tissu ouvert	Valence
D534N	PR1+00	2+103	2	250	Tissu ouvert	Valence
D538	26+416 D155	29+444 Limite aggro Peyrins	3	100	Tissu ouvert	Marges; Arthémonay; Peyrins
D538	29+444 Limite aggro Peyrins	30+417 Limite aggro Peyrins	4	30	Tissu ouvert	Peyrins
D538	30+417 Limite aggro Peyrins	32+345 Limite aggro Mours-St-Eusebe	3	100	Tissu ouvert	Peyrins
D538	32+345 Limite aggro Mours-St-Eusebe	D608	4	30	Tissu ouvert	Mours-Saint-Eusèbe
D538	D608	33+750 Bd P. Mendes France	3	100	Tissu ouvert	Mours-Saint-Eusèbe
D538	36+000 D532N	41+384 Limite aggro Alixan	3	100	Tissu ouvert	Bourg-de-Péage; Alixan
D538	41+384 Limite aggro Alixan	42+321 Limite aggro Alixan	4	30	Tissu ouvert	Alixan
D538	42+321 Limite aggro Alixan	46+022 Limite aggro Montélier	3	100	Tissu ouvert	Alixan; Montélier
D538	46+022 Limite aggro Montélier	46+331 Limite aggro Montélier	4	30	Tissu ouvert	Montélier
D538	46+331 Limite aggro Montélier	RD 6	3	100	Tissu ouvert	Montélier; Chabeuil; Montvendre; Montmeyran; Upie; Vaunaveys-la-Rochette; Crest; Divajeu; La Répara-Auriples
D538	130+885 D541	limitation 70	4	30	Tissu ouvert	Venterol
D538	limitation 70	Limite aggro Nyons	3	100	Tissu ouvert	Venterol; Nyons
D538	Limite aggro Nyons	138+280 D94	4	30	Tissu ouvert	Nyons
D538	144+927 D4	146+172 Limite aggro Mirabel	4	30	Tissu ouvert	Mirabel-aux-Baronnies
D538	146+172 Limite aggro Mirabel	149+364 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Mirabel-aux-Baronnies; Piégon
D538	D538	D101	3	100	Tissu ouvert	Alixan
D538A	7+795 N7	13+520 D236	3	100	Tissu ouvert	Valence; Beaumont-lès-Valence
D540	2+145 Bd du Fust	Rue en U	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D540	Rue en U	2+305 Sq. R. Nicolas	2	250	Rue en U	Montélimar
D540	2+305 Sq. R. Nicolas	4+268 Limite aggro Montélimar	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D540	4+268 Limite aggro Montélimar	Rue St-Martin	3	100	Tissu ouvert	Montélimar; Montboucher-sur-Jabron
D540	Rue St-Martin	6+572 D169	4	30	Tissu ouvert	Montboucher-sur-Jabron

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
D540	6+572 D169	10+372 Limite aggro La Bâtie	3	100	Tissu ouvert	Montboucher-sur-Jabron; La Bâtie-Rolland
D540	10+372 Limite aggro La Bâtie	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland
D540	Limitation 30	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland
D540	Limitation 30	D134	4	30	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland
D540	D134	11+360 Ch. Du Moulin	3	100	Rue en U	La Bâtie-Rolland
D540	11+360 Ch. Du Moulin	Rte de la Touche	5	10	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland
D540	Rte de la Touche	Limitation 70 sortie La Bâtie	4	30	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland
D540	Limitation 70	Limitation 70 La Bégude	3	100	Tissu ouvert	La Bâtie-Rolland; La Bégude-de-Mazenc
D540	Limitation 70 La Bégude	Av. J Jaurès	4	30	Tissu ouvert	La bégude-de-Mazenc
D540	Av. J Jaurès	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	La bégude-de-Mazenc
D540	Limitation 30	Croisement "La Saulee et le Clos"	4	30	Tissu ouvert	La bégude-de-Mazenc
D540	Croisement "La Saulee et le Clos"	D179	3	100	Tissu ouvert	La Bégude-de-Mazenc; Souspierre
D540 A	6-100 Rte de Dieulefit	D56	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
D540 A	D56	9+275 N7	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
D541	0+650	4+135 D458	3	100	Tissu ouvert	Donzère; Les Granges-Gontardes
D541	8+395 D203	Limite aggro Valaurie	3	100	Tissu ouvert	Valaurie
D541	Limite aggro Valaurie	Limite aggro Valaurie	4	30	Tissu ouvert	Valaurie
D541	Limite aggro Valaurie	Limite aggro Grignan	3	100	Tissu ouvert	Valaurie; Réauville; Chantemerle-lès-Grignan; Grignan
D541	Limite aggro Grignan	Limite aggro Grignan	4	30	Tissu ouvert	Grignan
D541	Limite aggro Grignan	24+240 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Grignan; Colonzelle
D541	PR 20+465 RD538	PR 24+240 Limite département	3	100	Tissu ouvert	Saint-Pantaléon-les-Vignes
D751	D518	D93	4	30	Tissu ouvert	Die
D844	RN 7	Ch. De Rac aux Joannins	3	100	Tissu ouvert	Châteauneuf-du-Rhône; Malataverne
D844	Ch. De Rac aux Joannins	Limitation 50	4	30	Tissu ouvert	Malataverne
D844	Limitation 50	PR 6+100 Traversée de la Rabasse	3	100	Tissu ouvert	Malataverne; Donzère
D844	PR 6+100 Traversée de la Rabasse	PR 7+050 Ch. Du Paradis	4	30	Tissu ouvert	Donzère
D844	PR 7+050 Ch. Du Paradis	PR 7+370 Crs Liberté	3	100	Rue en U	Donzère
D844	PR 7+370 Crs Liberté	PR 8+000 limitation 80	4	30	Tissu ouvert	Donzère
D844	PR 8+000 limitation 80	RN 7	3	100	Tissu ouvert	Donzère
D858	0+000 N7	0+1697 Bd D. Papin	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
D879	RN 7	RD 59	3	100	Tissu ouvert	Pierrelatte
D886	0+000	0+273	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
D2007N	PR 42-500 N7	PR 42+250 D67	3	100	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
D2007N	PR 42+250 D67	D268	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
D2007N	D268	45+950 Rue Manutention	3	100	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
D2007N	45+950 Rue Manutention	Avenue de la Comète	4	30	Tissu ouvert	Valence
D2007N	Avenue de la Comète	PR 48+000	3	100	Tissu ouvert	Valence
D2007N	PR 48+000	PR 48+720	4	30	Tissu ouvert	Valence
D2532N	15+170 A49	Limitation aggro Bourg-de-Péage	2	250	Tissu ouvert	Châteauneuf-sur-Isère; Bourg-de-Péage
D2532N	Limitation aggro Bourg-de-Péage	18+520 R. A. Vallon	3	100	Tissu ouvert	Bourg-de-Péage
D2532N	18+520 R. A. Vallon	20+790 D532	4	30	Tissu ouvert	Bourg-de-Péage

4/ Réseau routier communal

R. du Dr Eynard	Place Doumer	R. Delay D'Agier	3	100	Rue en U	Bourg de Péage
R. du Dr Eynard	R. Delay D'Agier	R. A. Vallon	4	30	Tissu ouvert	Bourg de Péage
R. A. Vallon	R. du Dr Eynard	Pt De l'latre	4	30	Tissu ouvert	Bourg de Péage
Crs Jjaures	D2532N	rue du 11ème cuirassier	4	30	Tissu ouvert	Bourg de Péage
Crs Jjaures	rue du 11ème cuirassier	R. dr Eynard	3	100	Rue en U	Bourg de Péage
Ch. du Valentin	Av. P. Benoît	Av. J. Moulin	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Ch. du Valentin	Av. J. Moulin	île adam	5	10	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue J. BART	Bd résistance	Ch. Du Pavillon	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue J. BART	Ch. Du Pavillon	R. P. Brossolette	5	10	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue J. BART	R. P. Brossolette	rue du Rhône	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
Av. G. Brassens	ch. du valentin	rue vivier	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Rue E. PIAF	ch. du valentin	Av. Jean Moulin	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue ile adam	ch. du valentin	av. de lyon	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue du Dr ponsaye	place de la liberté	rue marc urtin	3	100	Rue en U	Bourg-lès-Valence
Bd de Gaulle	place de la république	Bd du Cire	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Rte de Talavard	Rte de Chateauneuf	Rue Vivier	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue Marcel Vivier	Rte de Talavard	rue chanalets	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue chavan	rue belle meunière	rue solengro	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue de sully	rue de verdun	rue chapon	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue Gay Lussac-R. Rhone	D2007N	rue de Egalité	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Av J. MOULIN	rue E. Piaf	rue Tellier	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Quai St Nicolas	R. de la Manutention	R. Pompery	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Quai Thanaron	R. Pompery	Q Barjon	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue J. ferry	R. Moulin d'Albon	R. R. Salengro	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Rue de verdun	Av. Urtin	Rue U	3	100	Rue en U	Bourg-lès-Valence
Rue de verdun	Rue U	rue des jardins	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue deriard	place de la république	Quai Thanaron	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Avenue Jean JAURES	Rue de Chony	Avenue de Verdun	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Avenue Marc URTIN	Chemin du Valentin	Rue de Chony	3	100	Rue en U	Bourg-lès-Valence
Avenue de LYON	Giratoire RD 2007 N	Chemin du Valentin	3	100	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
R. Moulin d'albon	rue des jardins	rue j.ferry	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
rue J. BREL	rue j.ferry	Bd Urbain	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Rte de St Marcel	Bd Urbain	limite d'agglom.	4	30	Tissu ouvert	Bourg-lès-Valence
Avenue du Vercors	Int. Rue 19 mars 1962	1+213 D2532N	4	30	Tissu ouvert	Chatuzange-le-Goubet
Bd Ferrier	R. C. Buffardel	Bd des Ursulines	3	100	Rue en U	Die
Rte de Marseille	Av. Mal Leclerc	N7	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av de Rochemaure	Bd A. Briand	N7	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Route de Valence	N7	AV. St Lazare	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av des Catalins	AV. St Lazare	R. Volta	5	10	Tissu ouvert	Montélimar
Av St Lazare	Route de Valence	Av. St Martin	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Avenue du Teil	rue de Sarda	Rue Dr Pinel	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Avenue J.F. Kennedy	N7	Av. Aygu	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Bd Charles de gaulle	Rue Chabert	Bd Meynot	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
Bd du fust	R. Monnaie Vieille	Bd Meynot	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Bd Meynot	Bd du fust	Av. Ml De Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Rue du 5 décembre	Av. Ml Juin	Rte St Gervais	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
rue Léon Blum	R. Chaze	D540A	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
rue Monnaie Vieille	Bd du Fust	Rue du Château	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Rue P. Loubet	R. Chaze	Av. Rochemaure	5	10	Tissu ouvert	Montélimar
avenue Perdiguier	N7	Ch. Nitrière	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av. St Martin	R. de Chabrilan	Av. St Martin	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Rue St Martin	av St Martin	Rue en Sahut	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Rue St Martin	Rue en Sahut	Rue du Château	3	100	Rue en U	Montélimar
Rue André Ducatez	rue de Sarda	Rue Chabert	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Rue docteur Pinel	Av. Teil	Av. Kennedy	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av. d'Aygu & Av. J. Jaurès	Bd Charles de Gaulle	D237	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
Av. J. Jaurès	D237	Rte de Chateauneuf	3	100	Rue en U	Montélimar
Av. J. Jaurès	Rte de Chateauneuf	R. Chaplin	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
Av. J. Jaurès	R. Chaplin	R. Libération	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av. J. Jaurès	R. Libération	Av. Mal Leclerc	3	100	Tissu ouvert	Montélimar
Av. St Didier	RD 540 A	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Av. St Didier	Limitation 30	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	Montélimar
Av. St Didier	Limitation 30	Boulevard de l'Europe	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
R. Sarda	R. Rochemaure	Av. Teil	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Route de Chateauneuf	RD 540 A	Rue Locatelli	4	30	Tissu ouvert	Montélimar
Route de Chateauneuf	Rue Locatelli	RN 7	5	10	Tissu ouvert	Montélimar
Av. P Laurens	Av. H. Rochier	Av. F. Mistral	3	100	Tissu ouvert	Nyons
avenue becquerel	R. De L de Tassigny	Av. J. Perrin	5	10	Tissu ouvert	Pierrelatte
R. de Gardon	Rte de St Paul	D59	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
Av Ml Juin	D13	R. Louis XI	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
Av. Chandeysson	R. Louis XI	Av. De Gaulle	3	100	Rue en U	Pierrelatte
Av. Gl Bonaparte	Av. De Gaulle	Av. de la Gare	5	10	Tissu ouvert	Pierrelatte
Av. de la Gare	Av. Gl Bonaparte	R. St Exupéry	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Voie	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
Bd D. Papin	R. St Exupéry	Rte de St Paul	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
Av. De Lattre de Tassigny	avenue becquerel	Bd Einstein	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
R. St Paul	3+900	6+000	4	30	Tissu ouvert	Pierrelatte
R. St Paul	6+000	6+515	3	100	Tissu ouvert	Pierrelatte
Av St Donat	Bd P. Mendes France	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av St Donat	Limitation 30	Limitation 30	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av St Donat	Limitation 30	Av Dr Bonnet	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av Dr Bonnet (RD53sud)	Av St Donat	Av. J. Moulin	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Bd R.Roure	Av. M. Paul	Av. Dr Bonnet	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. M. Paul	rue St Abbat	Bd R.Roure	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
rue St Abbat	Av. Louis Saillant	Av. M. Paul	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. Louis Saillant	Av. Berthelot	R. S. Abbat	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Quai Ste Claire	R. Chossigny	R. Berthelot	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. Duchesne	Crs P. Didier	Rue J. D'Arc	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Côte des Masses	R. Premier	Bd Libération	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Cours P. Didier	Côte des Masses	Place J. Jaurès	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Place J. Jaurès	Cours P. Didier	Bd M. Dormoy	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. Gambetta	Bd Dormoy	Av. du Maquis	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Côte cordeliers sud	Cote Ste Ursule	Pl Sabaton	3	100	Rue en U	Romans-sur-Isère
Quai Dauphin	Pont Vieux	R Chossigny	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Quai chopin	R. Sabaton	Pl. Massenet	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. E. Zola	Bd Lacoste	R. Daumier	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Passage supérieur E. Gallois	Bd G. Peri	Av. E. Zola	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. G.A. De Gaulle	Av. M. Berthelot	Limite 70	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. G.A. De Gaulle	10+351	D532	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. Figuet	L'Isère	Av. du Maquis	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. du Maquis	Av. Figuet	Bd E. Lapassat	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Quai U. Chevalier	Pont Vieux	R. Sabaton	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Place Ch. De Gaulle	Pl. Jacquemart	Cote Ste Ursule	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
R. Pouchelon	R. Bron	R. Lamartine	5	10	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. J. Moulin	Bd Roure	Limitation 30	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. J. Moulin	Limitation 30	Limitation 30	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. J. Moulin	Limitation 30	Bd M. France	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Rue Marie Curie	Av. de la Deportation	R. Reaumur	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Bd Libération	Pl. Carnot	Av. Duchesne	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Cote des Chapeliers	R. Chassigny	Clos des Capucins	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Av. Moulin - Bd G. Peri	Av. Dr Bonnet	Av V.Hugo	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Bd Dormoy	Av V.Hugo	Av. Gambetta	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Bd Voltaire	Av. Gambetta	Av Jourdan	4	30	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Pt Neuf	R. A. Vallon	Av. A. Figuet	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère
Pont vieux	R. Dr Eynard	Quai Dauphin	3	100	Tissu ouvert	Romans-sur-Isère; Bourg-de-Péage
Pont St Vallier	N7	Av. Vivarais	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
Av. Jaurès & rue Wilson	Av. Québec	Pt de Pierre	3	100	Rue en U	Saint-Vallier
Pont de Pierre	Rue Wilson	Q. d'Alger	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
Rue Picpus -Mendes France	Q. d'Alger	R. de St Uze	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
Rue Désiré Valette	R. Mendes France	R. Buissonnet	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
R. Buissonnet	Rue Désiré Valette	R. Hôpital	5	10	Tissu ouvert	Saint-Vallier
R. Buissonnet	R. Hôpital	D51	4	30	Tissu ouvert	Saint-Vallier
Av. Lyon	N7	LIMITE DEPARTEMENT	4	30	Tissu ouvert	St Rambert d'Albon
Av. Dr Steinberg	1+255	1+500	3	100	Rue en U	St Rambert d'Albon
Av. Dr Steinberg	1+500	1+720	4	30	Tissu ouvert	St Rambert d'Albon
Av. Dr Steinberg	1+720	2+170	3	100	Rue en U	St Rambert d'Albon
Av. Dr Steinberg	2+170	3+100	4	30	Tissu ouvert	St Rambert d'Albon
Pl. Championnet	Pl. Briand	Pl. République	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue Chateaufort	Rue Branly	Rue Clement	5	10	Tissu ouvert	Valence
Bd Cire	R. Manutention	Bd du GI De Gaulle	5	10	Tissu ouvert	Valence
Bd Cire	R. de Manutention	Bd Vauban	4	30	Tissu ouvert	Valence
Pass. Argonne	Av. Carnot	Av. Marne	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Dupre Loire	Bd Vauban	Av. Carnot	5	10	Tissu ouvert	Valence
Bd Vauban	Bd Cire	Av. Dupre Loire	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. M. Faure	Av. Gambetta	Av. V. Hugo	4	30	Tissu ouvert	Valence
R. Faventines	R. des Alpes	Rte Malissard	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rte de Crest	Rte Malissard	N7	4	30	Tissu ouvert	Valence

ANNEXE A L'ARRETE N°26-2025-01-24-00001
PORTANT MODIFICATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE DANS LE DEPARTEMENT DE
LA DROME

Vole	débutant	finissant	Catégorie	Largeur	Tissu	Commune
Rue Franklin	Av. V. Hugo	R. Senebier	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. Gambetta	Pl. République	Pt F. Mistral	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Gambetta	Pl. République	Av. Faure	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Herriot	Bd Vauban	Av. Verdun	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. V. Hugo	R. Pt des Anglais	R. Franklin	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. V. Hugo	R. Franklin	R. Rabelais	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. V. Hugo	R. Rabelais	Imp. V Hugo	4	100	Rue en U	Valence
Av. V. Hugo	Imp. V Hugo	R. Marguerite	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. V. Hugo	R. Marguerite	Av. P. Semard	4	100	Rue en U	Valence
Bd Ml Juin	Bd Dr Santy	Av. Liberation	4	30	Tissu ouvert	Valence
Bd Ml Juin	Bd Dr Santy	Av. Liberation	3	100	Tissu ouvert	Valence
Av. Liberation	Rue Kléber	Av. des Baumes	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue de la Manutention	Quai St Nicolas	Bd du Cire	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. Marne	Av. Romans	Av. G. Clemenceau	5	10	Tissu ouvert	Valence
R. Barrault	Av. Romans	R. Berthelot	5	10	Tissu ouvert	Valence
Rte Montelier	Bd Churchill	Av. Rd Garros	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue Montgolfier	Rue Chateaufvert	Rue Badt	5	10	Tissu ouvert	Valence
R. Montplaisir	Av. Romans	Av. Chabeuil	5	10	Tissu ouvert	Valence
R. Mozart	Bd Churchill	Ch. Huguenots	5	10	Tissu ouvert	Valence
Rue Papin	Av. Semard	R Cecile	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. des Baumes	R Cecile	Av. Libération	4	30	Tissu ouvert	Valence
Pl. République	Pl. Championnet	Bd Gl De Gaulle	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Romans	Fg St Jacques	Av. de la Marne	3	100	Rue en U	Valence
Av. Romans	Av. de la Marne	Av. Yser	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Romans	Av. Yser	All. Bengalis	3	100	Rue en U	Valence
Av. Romans	All. Bengalis	N7	3	100	Tissu ouvert	Valence
Fg St Jacques	Av. F. Faure	Av. Romans	4	30	Rue en U	Valence
Av. Dr Santy	Bd Roosevelt	Bd Ml Juin	3	100	Tissu ouvert	Valence
Bd Tezier	Bd Ml Juin	N7	3	100	Tissu ouvert	Valence
Rue Senebier	R. Franklin	Av. Liberation	5	10	Tissu ouvert	Valence
Rue Sevigne	R. des Alpes	R. Refuge	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue Bert	Rue Cecile	Impasse Paul Bert	3	100	Rue en U	Valence
Rue Bert	Impasse Paul Bert	R. du Refuge	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue Berthelot	R. Barrault	R. des Alpes	3	100	Rue en U	Valence
Rue G. Bonnet	Bd Kennedy	R. Lure	5	10	Tissu ouvert	Valence
Pl. Briand	AV. V. Hugo	Pl. Championnet	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rue Cecile	Av. V. Hugo	R. Genissieu	5	10	Tissu ouvert	Valence
Av. Chabeuil	Fg St Jacques	R. Delibes	3	100	Rue en U	Valence
Av. Chabeuil	R. Delibes	R. Churchil	4	30	Tissu ouvert	Valence
Rte Chabeuil	R. Churchil	D68	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Felix Faure	R. Carnot	Bd Gl De Gaulle	3	100	Tissu ouvert	Valence
Av. Verdun	Av. Jjaures	Bd G. Andre	3	100	Tissu ouvert	Valence
Bd G. Andre	Av. Verdun	Av. Romans	3	100	Tissu ouvert	Valence
Bd Kennedy	Bd G. Andre	Bd Churchill	3	100	Tissu ouvert	Valence
Bd Churchill	Bd Kennedy	Bd Roosevelt	3	100	Tissu ouvert	Valence
Bd Roosevelt	Bd Churchill	Av. Dr Santy	3	100	Tissu ouvert	Valence
R. Pt des Anglais	D2007N	Av. Marseille	3	100	Tissu ouvert	Valence
Av. Carnot	Fg St Jacques	Pass. Argonne	4	30	Tissu ouvert	Valence
Av. Auréats	N7	Av. Brossolette	3	100	Tissu ouvert	Valence
Av. Marseille	R. Pt Anglais	N7	3	100	Tissu ouvert	Valence
Rue Mourettes	Av. Auréats	Av. Marseille	4	30	Tissu ouvert	Valence